

**DIRECTION ENFANCE EDUCATION**  
**TARIFS AU 01/09/2025**

## 1/ ALSH VACANCES ET MERCREDI

TARIFICATION				
Quotient Familial	Mercredi 1/2 journée avec repas		Mercredi journée / Vacances journée	
	1 enfant	2ème enfant et plus	1 enfant	2ème enfant et plus
≤ 800	QF x 1,07 %	QF x 0,85 %	QF x 1,34 %	QF x 1,15 %
	Application d'un tarif plancher de 2,29 €	Application d'un tarif plancher de 1 €	Application d'un tarif plancher de 2,98 €	Application d'un tarif plancher de 1,30 €
de 801 à 1000	8,60 €	6,80 €	11,10 €	8,90 €
de 1001 à 1250	9,70 €	7,80 €	12,15 €	9,70 €
de 1251 à 1500	10,50 €	8,40 €	13,15 €	10,50 €
de 1501 à 1600	12,95 €	10,40 €	17,15 €	12,95 €
> 1600	14,55 €	11,70 €	18,20 €	14,55 €

Tarification hors territoire				
Quotient Familial	Mercredi 1/2 journée avec repas		Mercredi journée / Vacances journée	
	1 enfant	2ème enfant et plus	1 enfant	2ème enfant et plus
≤ 800	QF x 1,19 %	QF x 0,97 %	QF x 1,46 %	QF x 1,27 %
	Application d'un tarif plancher de 2,54 €	Application d'un tarif plancher de 1,14 €	Application d'un tarif plancher de 3,22 €	Application d'un tarif plancher de 1,43 €
de 801 à 1000	10,30 €	8,50 €	13,20 €	11,00 €
de 1001 à 1250	11,40 €	9,50 €	14,25 €	11,80 €
de 1251 à 1500	12,20 €	10,10 €	15,25 €	12,60 €
de 1501 à 1600	14,65 €	12,10 €	19,25 €	15,05 €
> 1600	16,25 €	13,40 €	20,30 €	16,65 €

Absence non justifiée : Tarif plein même en cas de fratrie (ex mercredi journée ou vacances pour une famille avec 2 enfants dont le QF= 1550. Le tarif du deuxième enfant = 12,95 €, cependant en cas d'absence non justifiée le montant qui s'applique sur le deuxième enfant est le tarif plein soit 17,15 €)

Pénalité départ en retard non justifié après horaire de fermeture de la structure : 2€ par tranche de 30 minutes par enfant

**MSA : Tarif le plus élevé auquel s'applique la participation MSA (entre 60% et 90% selon le QF. Participation jusqu'au QF 1001)**

## 2/ ALSH PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR

TARIFICATION Quotient Familial	TARIFICATION à la demie heure
≤ 800	0,56 €
801-1000	0,66 €
1001-1250	0,86 €
> 1250	0,96 €

Absence non justifiée : la première demie-heure est facturée

Pénalité départ en retard non justifié après horaire de fermeture de la structure : 2€ par tranche de 30 minutes par enfant

Pénalité non réservation périscolaire matin : 1€ en plus du montant facturé pour la durée de présence

Pénalité non réservation périscolaire soir : 1€ en plus du montant facturé pour la durée de présence

## 3/ PAUSE MERIDIENNE - RESTAURATION SCOLAIRE

depuis le 01/09/2022 - maintenue en septembre 2025

Quotient Familial	Tarif repas par enfant	Tarif repas par enfant après application du dispositif d'Etat "cantine à 1€"
De 0 à 1000	2,29€	1 €
1001 à 1250	3 €	3 €
1251 à 1500	4 €	4 €
Plus de 1501 et sans QF	4,75 €	4,75 €
PAI	1 €	

Absence non justifiée : Tarif en vigueur (PAI Inclus)

Pénalité non réservation (PAI inclus) : 2€ en plus du tarif en vigueur

## Tarification repas adultes

Repas Adulte	4,75 €
--------------	--------

Absence non justifiée : Tarif en vigueur

## 4/ TRANSPORT SCOLAIRE INTRA MUROS sur la commune délégué de Malesherbes

Lieux de résidence	Tarif		
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant et plus
Malesherbes	93,00 €	46,50 €	Gratuité
Pinçon/Trézan	62,00 €	31,00 €	